

M. de Villars s'était réconcilié avec Clément, et, grâce à l'intervention de ce pape, tout avait été disposé dans le Conseil royal pour hâter la conclusion d'un traité projeté entre la cour de France et le prélat. Par ce traité signé à Pontoise, en septembre 1307 (1), Philippe accorde, mais en souverain, à l'Église de Lyon qu'il appelle « le premier siège du royaume de France, » le privilège de posséder à perpétuité à titre de comté, non seulement ce qu'elle a acquis du comté de Lyon, mais la cité même, les châteaux, villes, fiefs, terres, possessions et droits quelconques qui sont de sa juridiction ; il lui accorde les régales de l'évêché d'Autun et de l'abbaye de Savigny ; il lui remet tout ce qui aurait été acquis sans le consentement et l'autorité des rois ses prédécesseurs ; enfin, il donne à l'archevêque et au Chapitre l'amnistie pour les fautes passées, et défend à ses officiers de contrevenir à ce règlement. Ce premier acte est appelé *Philippine*, ainsi qu'un second également signé à Pontoise, dans le même mois. Ce deuxième acte contient un traité d'accord entre Pierre de Belleperche, évêque d'Auxerre et garde des sceaux, agissant pour le roi, et Thibaud de Vassalieu, mandataire de l'archevêque et du Chapitre dont il était l'archidiacre (2).

(1) C'est au P. Brumoy que j'ai emprunté l'analyse de ce traité, dont le P. Menestrier a donné, dans son *Histoire consulaire*, une traduction plus exacte que celle qui se trouve dans un *Factum* du procureur général de la sénéchaussée de Lyon contre le Chapitre de Saint-Jean (Paris, 1648, in-4). — A propos du traité de Pontoise, M. Clerjon dit que Louis de Villars était un *prélat sans génie* ; le jeune historien ne se serait pas permis cette assertion s'il eût mieux connu la position difficile dans laquelle se trouvait alors notre archevêque.

(2) Quelqu'habile qu'il fût dans les affaires, Thibaud de Vassalieu s'était laissé surprendre par le chancelier beaucoup plus habile que lui, en consentant, dit le P. Menestrier, un traité si préjudiciable à l'Église de Lyon (*Hist. cons.*, p. 421). — Avant d'être archidiacre, Thibaud de Vassalieu avait été chantre ; il fut inhumé dans l'église de Sainte-Croix-en-Jarrest,